



École Hudon-Ferland,  
Sainte-Hélène et  
Saint-Louis de Saint-Joseph

# Guide d'information 2021-2022

Approuvé par le CÉ le 12 avril 2021



Service de garde  
Saint-Louis de  
Saint-Joseph

## Service de garde en milieu scolaire de Saint-Louis de Saint-Joseph

298-B, rue Principale Est, Saint-Joseph (Qc) G0L 3P0  
Téléphone : 418-856-7055 poste 1

Sophie Mignault (Technicienne)  
[mignaults@cskamloup.qc.ca](mailto:mignaults@cskamloup.qc.ca)



## Informations importantes

Le service de garde est un service en continuité avec l'école au niveau de la présence de l'enfant. À cet effet, l'enfant se rend au service de garde après les cours et lorsqu'il quitte avec le parent ou la personne autorisée; il ne peut y revenir plus tard lors de cette même plage horaire. De plus, il n'est pas possible pour votre enfant de quitter seul (à pied pour des raisons de sécurité) le service de garde en fin de journée ni avec le transport du secondaire. La gestion et la logistique d'assurer le départ à cette heure précise sont trop complexes pour le personnel en place. Ainsi, tous les cours, rendez-vous ou autres qui ne sont pas reliés avec le cadre scolaire, ne sont plus gérés par le personnel du service de garde.

## Modification à l'horaire de l'enfant

Lors des changements à l'horaire, l'information doit se rendre au service de garde **ET** à l'enseignant!

Pour un changement à l'horaire, les messages doivent être faits seulement par le parent ou par un adulte autorisé.

Lorsqu'un enfant doit quitter avec quelqu'un d'autre que la ou les personne(s) mentionnée(s) à sa fiche d'inscription, un billet devra être signé obligatoirement par le parent. Si nous n'avons rien reçu, l'enfant devra rester au service de garde! Il est obligatoire que le parent accompagne son enfant en fin de journée. Un enfant ne peut quitter seul le service de garde, et ce, même si le parent a signé une note à cet effet. La sécurité dans le stationnement et dans la cour d'école est primordiale.

De plus, en tout temps, le parent doit signifier sa présence auprès de l'éducatrice avant de partir avec son enfant. La communication parent-service de garde est gage d'un bon fonctionnement!

## Accès au service de garde

En tout temps, la porte est verrouillée. Vous devez utiliser la sonnerie et nous vous ouvrirons avec plaisir. Pendant les heures de classe, vous devez circuler par la porte du secrétariat. Voici les heures où vous avez accès au service de garde : **11 h 20 à 12 h 50 et 15 h 10 à 17 h 30. Notez bien que l'ouverture du service de garde le matin est envisageable dans la mesure où les inscriptions le justifient : Les parents en seront avisés.**

Il est important de respecter les heures de fermeture (17 h 30). Pour un 1<sup>er</sup> retard, un avis écrit sera remis aux parents. Au 2<sup>e</sup> retard, il y aura coupure de services pour une semaine. Le parent devra se charger du transport de son ou ses enfants. Au 3<sup>e</sup> retard, le parent ne pourra plus utiliser le service de garde pour son ou ses enfants jusqu'à la fin de l'année en cours. De plus, à des fins de sécurité pour l'ensemble des enfants, les parents ne sont pas autorisés à se rendre au vestiaire. (Comme nous devons respecter plusieurs règles de sécurité et d'hygiène provenant de la santé publique, pour l'instant l'accès à l'intérieur de l'école pourrait être interdite).

## Appel en heure de pointe

Pour la sécurité, pour diminuer le nombre d'appels en heure de pointe et pour une meilleure communication parent-éducatrice, le personnel du service de garde ne prend pas la responsabilité de faire préparer vos enfants avant votre arrivée. Par contre, nous allons prendre en considération les demandes exceptionnelles de parents.

## Code de vie 2021-2022

**Le code de vie est un document qui fait état des règles de conduite et des mesures de sécurité applicables dans l'établissement dont l'obligation, pour l'élève, d'adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire et de participer aux activités de l'établissement concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.**

*Référence : voir code de vie de l'école St-Louis.*

### **Civisme :**

Ensemble des règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public (art.18.1 et 96.6).

### **Aux parents et aux intervenants**

Nos écoles sont des institutions d'éducation où l'on y favorise un environnement sain et sécuritaire, empreint de relations humaines respectueuses et de gestes de civilité. Il est donc essentiel de maintenir un climat de travail favorisant la civilité de façon à protéger l'intégrité physique et psychologique ainsi que la dignité des employés et des élèves du centre de services scolaire. Ainsi donc, le centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a adopté une politique relative à la civilité au travail le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante :

[http://web.cskamloup.qc.ca/dossier/IMG/pdf/RH-POL-0302 - Politique relative a la civilite au travail.pdf](http://web.cskamloup.qc.ca/dossier/IMG/pdf/RH-POL-0302_-_Politique_relative_a_la_civilite_au_travail.pdf)

**La civilité est bien plus que d'être simplement poli et courtois. Il s'agit de considérer les autres et d'être ouvert à eux, de communiquer respectueusement, d'adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie.**

**Agir avec respect au quotidien, c'est :**

- ✓ Être courtois et poli
- ✓ Prendre en compte les opinions des autres
- ✓ Utiliser un ton de voix convenable
- ✓ Respecter la hiérarchie
- ✓ Être ponctuel

**Agir en collaboration au quotidien, c'est :**

- ✓ S'entraider entre collègues
- ✓ Être positif et réceptif
- ✓ Développer son autonomie à la suite de la collaboration
- ✓ Partager ses idées et connaissances
- ✓ Être consciencieux

**Agir avec ouverture au quotidien, c'est :**

- ✓ Accepter les changements et s'y adapter
- ✓ Respecter les goûts et les coutumes des autres
- ✓ Donner la chance aux autres de s'exprimer
- ✓ Être capable d'en venir à un compromis en cas de conflit
- ✓ Respecter les divergences d'opinions

**Communiquer efficacement au quotidien dans notre service/école, c'est :**

- ✓ Avoir une bonne écoute, être réceptif
- ✓ S'assurer que le message est bien compris
- ✓ Avoir de l'empathie
- ✓ Partager l'information à temps
- ✓ Adopter un ton de communication agréable

## **Sécurité :**

Si vous devez venir chercher votre enfant, rappelez-vous **qu'il est important de ne pas circuler au travers des autobus. En tout temps, vous devez stationner votre voiture aux espaces réservés afin de laisser libre circulation aux autobus ou aux services de livraison. Vous devez accompagner votre enfant (il ne peut circuler seul dans le stationnement).** Lorsque vous venez chercher votre enfant au service de garde, il est important de **l'attendre en personne** près de la porte afin d'assurer sa sécurité et d'éviter un accident.

## **Absence :**

Veillez aviser l'école **ET** le service de garde de toute absence de votre enfant en téléphonant ou en envoyant un message le jour même ou à l'avance lorsque possible. Pour éviter les frais de garde, il est important d'annuler avant 8 h le matin!

## **Mécanisme d'application aux manquements DES RÈGLES DE VIE**

Afin d'établir une bonne collaboration entre la famille et l'école, le message sera fait aux parents pour les informer de la situation problématique de leur enfant face à l'application des règles de vie. Au besoin, une rencontre avec les parents et les intervenants scolaires aura lieu pour établir un plan d'aide. Il devra obligatoirement y avoir entente avant le retour au service de garde. Une rencontre avec la direction sera planifiée.

## ENVERS L'ENVIRONNEMENT

Tout matériel brisé volontairement doit être remplacé, réparé ou remboursé par l'élève ou par ses parents. Les dégâts causés à l'environnement doivent être réparés ou remboursés par l'élève ou ses parents.

### Heures du repas

Étant donné le grand nombre d'enfants qui ont un repas à faire chauffer au micro-ondes, nous vous suggérons, chers parents, des alternatives pour éviter le temps d'attente de votre enfant. Les voici :

#### **REPAS FROID ou THERMOS**

Si votre enfant a un repas à faire chauffer au micro-ondes, il se peut que celui-ci commence à manger un peu après les autres. Soyez assurés que tous les enfants ont le temps de terminer leur repas.

(Comme nous devons respecter plusieurs règles de sécurité et d'hygiène provenant de la santé publique, pour l'instant l'accès au micro-ondes pourrait être interdite).

### **ALLERGIES**

**Certains enfants du service de garde ont des allergies sévères, alors tous les aliments qui contiennent des arachides, des traces d'arachides, noix, fruits de mer et crustacés sont interdits au service de garde.**

**Voici pour vous, des idées de collations pour vos enfants :**

- Tous les fruits frais
- Fruits en conserve
- Compotes de fruits
- Petits fruits surgelés saupoudrés de cannelle et d'un soupçon de cassonade
- Tous les légumes en crudités
- Jus de légumes réduit en sodium
- Muffins maison, biscuits ou galettes maison
- Pain maison ou toast Melba
- Céréales à déjeuner (à grignoter sans lait)
- Tortillas de maïs (cuites au four)
- Galettes de riz
- Bretzels (réduits en sel)
- Grissinis, bâtonnets
- Barres granolas maison
- Boisson de soya ou de riz
- Yogourt à boire
- Yogourt individuel ou en tube
- Tous les types de fromage
- Fromage cottage nature ou parfumé de fines herbes
- Trempettes maison ou commerciales à base de yogourt ou de fromage frais
- Dessert au lait maison (pouding, tapioca, blanc-manger)
- Oeuf cuit dur
- Tartinade au tofu
- Hummus (tartinade de pois chiches)